

A l'attention des familles

Objet : INFORMATION AUX FAMILLES
- FACTURATION DE LA DEMI-PENSION ;
- VERSEMENT DES BOURSES.

Affaire suivie par

Téléphone
05 46 92 30 00
Télécopie
05 46 92 30 17
Courriel
Ce.0170389f
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
7 rue des
cordeliers
BP 30050
17 800 PONS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contexte actuel, ci-dessous les mesures prises par le collège pour la régularisation de la demi-pension et le versement des bourses.

Demi-pension trimestre 2 : Remise d'ordre effectuée pour les repas non pris entre le 16 et le 31 mars 2020 ;

Demi-pension trimestre 3 : Seuls les demi-pensionnaires qui fréquenteront la restauration scolaire au cours des deux dernières semaines seront facturés, au nombre de repas réellement pris par les élèves. La facturation sera effectuée après le dernier repas, soit le vendredi 3 juillet.

⇒ A l'issue de cette régularisation, l'agence comptable procédera mi juillet au remboursement des sommes qui auraient été trop perçues.

Versement des bourses du 3ème trimestre : ce versement sera effectué mi juillet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Salutations distinguées.

Karine DEMAY
Adjointe-Gestionnaire

